

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 471 639

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 79 31028

(54) Système de fiches pour la visualisation d'arbres généalogiques simples à établir et à modifier.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). G 09 F 3/00.

(22) Date de dépôt..... 17 décembre 1979.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 25 du 19-6-1981.

(71) Déposant : DUNTZE Michel, résidant en France.

(72) Invention de : Michel Duntze.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire :

- 1 -

La présente invention concerne un système de fiches pour la visualisation d'arbres généalogiques simples à établir et à modifier.

Les méthodes connues dans ce domaine ont recours à des tableaux ou à des schémas qui présentent les inconvénients :

- 5 - d'être trop compliqués et touffus s'ils prétendent être exhaustifs
- ou de devoir être établis spécialement dans chaque cas s'ils ne visent à mettre en évidence qu'une seule filiation ou une seule parenté
- et de nécessiter des refontes complètes lors de la découverte de nouveaux agnats.
- 10 Les inconvénients de ces méthodes connues résultent, d'une part, de l'épanouissement géométrique inhérent à tout arbre généalogique et qui rend le tableau d'autant plus touffu que l'on remonte dans le temps et, d'autre part, du fait que ces tableaux ou schémas, une fois dessinés, sont figés et ne peuvent pas être modifiés. En effet, une très légère modification en un point de l'arbre s'amplifie au fur et à mesure que l'on se déplace dans les générations et rend les modifications impossibles.
- 15

Un objet de l'invention est de proposer un système de fiches permettant de construire des arbres généalogiques faciles à établir et à modifier. Ce système repose sur la combinaison de fiches principales et de fiches auxiliaires qui, lorsqu'elles sont disposées à plat sur une table, dans une disposition géométrique particulière, permettent de mettre en évidence visuellement une filiation ou une parenté sous forme de tableau généalogique.

Selon l'invention, un système de fiches permettant de visualiser un arbre généalogique et de le modifier aisément par une disposition géométrique particulière desdites fiches est caractérisé par la combinaison :
- de fiches principales contenant les informations relatives à une cellule principale : père, mère, enfants ;
- de fiches auxiliaires de diverses longueurs prédéterminées, dont un côté est relié au côté opposé par une ligne de liaison ;
- une au moins desdites fiches auxiliaires étant interposée, chaque fois que cela est nécessaire, entre une première fiche principale relative à une cellule familiale et une deuxième fiche principale relative à une autre cellule précédent (ou suivant) immédiatement la première, de manière à permettre le raccordement géométrique des deux dites fiches principales malgré l'épanouissement géométrique inhérent à tout arbre généalogique.

- 2 -

Ainsi, le système de fiches selon l'invention permet, grâce aux fiches principales correspondant chacune à une cellule familiale, de réaliser facilement l'une ou l'autre de différentes filiations généalogiques ou liens de parenté, et est possible grâce à la combinaison de ces fiches 5 principales et des fiches auxiliaires de raccordement dont l'effet technique est de procurer un épanouissement entre une cellule familiale et la (ou les) cellules la précédant immédiatement dans le temps, ledit épanouissement étant réglable par le choix de fiches auxiliaires de différentes longueurs.

10 La description suivante, donnée à titre d'exemple non limitatif, permettra de mieux comprendre l'invention. Elle est illustrée par les figures annexées qui représentent :

- la figure 1, un exemple schématique de combinaison d'une fiche principale et de fiches auxiliaires conformes à l'invention ;
- 15 - la figure 2, un exemple de réalisation du système de l'invention visualisant des filiations entre plusieurs cellules familiales.

On voit sur la figure 1 une représentation schématique d'une fiche principale 1 correspondant à une cellule familiale C. Le père P et la mère M sont respectivement inscrits dans les cases P et M du bas de la fiche 1, 20 tandis que leurs enfants sont inscrits dans les cases E1, E2...En, du haut de cette même fiche.

Pour visualiser la filiation généalogique de cette cellule familiale, il faut relier le père P et la mère M aux fiches principales des cellules dont ils sont respectivement le fils et la fille. Mais en raison de 25 l'effet d'épanouissement d'un arbre généalogique, il est nécessaire, pour cela, d'utiliser des fiches auxiliaires du système de l'invention, telles que les fiches 2 et 3. De telles fiches auxiliaires comportent une ligne reliant un de leurs côtés au côté opposé, 4 et 5. Ces fiches auxiliaires ont des longueurs variables, auxquelles correspondent des lignes 4 et 5 30 donnant un épanouissement lui-même variable. Le choix de l'une ou l'autre de ces fiches auxiliaires permet de disposer convenablement les fiches principales et de visualiser la filiation voulue. Il est à noter que plusieurs fiches auxiliaires peuvent être disposées en série si besoin est.

La figure 2 illustre schématiquement un mode de réalisation préféré du système de l'invention.

Chaque fiche principale telle que 1 comporte une case centrale où sont inscrites les informations identifiant le père P et la mère M, des cases supérieures où sont identifiés les enfants (ici E1, E2 et E3), des zones

- 3 -

inférieures correspondant l'une au père et l'autre à la mère. Dans l'exemple de la fiche 1, c'est par exemple la zone Zp qui correspond au père et la zone Zm à la mère. La zone Zm est reliée par une fiche auxiliaire 2, sur laquelle la ligne de liaison 4 est ici une ligne courbe, à 5 la fiche principale 6 où la mère M est un des enfants Em. De même, la zone Zp est reliée par une fiche auxiliaire 3 de ligne de liaison 5 à la fiche principale 7 où le père est un des enfants Ep.

Il est à noter que sur les fiches principales de cette figure 2 les zones inférieures correspondant aux parents de la cellule familiale 10 concernée sont au nombre de trois. Cette disposition peut être avantageuse dans la mesure où elle peut faciliter la disposition des fiches, une branche pouvant au choix partir vers la droite ou vers la gauche.

REVENDICATIONS

1. Système de fiches permettant de visualiser un arbre généalogique et de le modifier aisément par une disposition géométrique particulière desdites fiches, caractérisé par la combinaison :
 - de fiches principales (1) contenant les informations relatives à une cellule familiale : père, mère, enfants ;
 - de fiches auxiliaires (2,3) de diverses longueurs prédéterminées, dont un côté est relié au côté opposé par une ligne (4,5) de liaison ;
 - une au moins desdites fiches auxiliaires étant interposée, chaque fois que celà est nécessaire, entre une première fiche principale et une deuxième fiche principale relative à une autre cellule précédant (ou suivant) immédiatement la première, de manière à permettre le raccordement géométrique des deux dites fiches principales malgré 1 "épanouissement" géométrique inhérent à tout arbre généalogique.
2. Système de fiches selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque fiche principale constituée d'un rectangle comporte, sur un des grands côtés du rectangle, n cases ($E_1, E_2, \dots E_n$) destinées à recevoir chacune l'information relative à un des i enfants de la cellule, et sur le côté opposé, au moins une case correspondant au père, et au moins une case correspondant à la mère de ladite cellule.
3. Système de fiches selon la revendication 2, caractérisé en ce que les cases correspondant respectivement au père et à la mère de ladite cellule ne sont que des moyens pour raccorder la fiche principale correspondante à la fiche ou aux deux fiches précédentes où ce père (et/ou cette mère) sont les enfants, et caractérisé en ce que les informations identifiant le père et la mère sont inscrites ailleurs que dans les cases de raccordement.

P. HIRSH

2471639

1/1

Figure 1

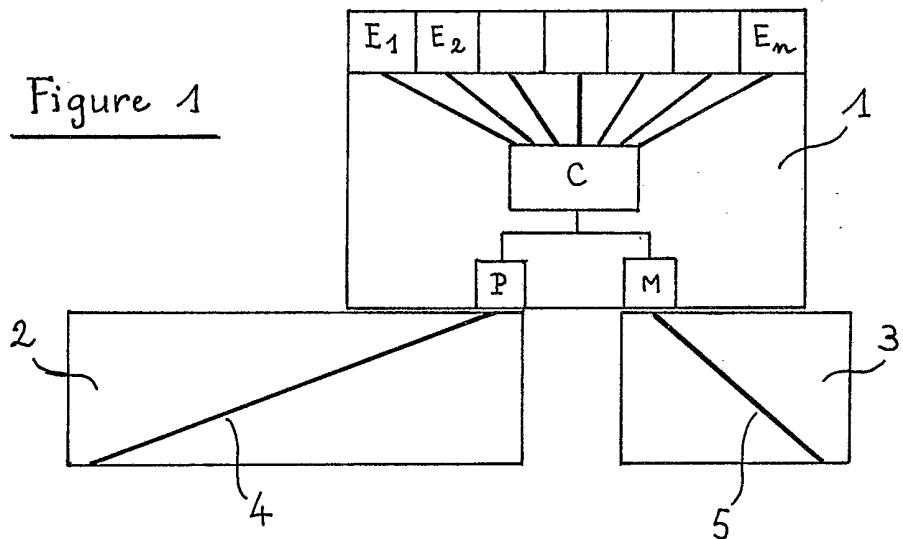


Figure 2

